

Date de dépôt : 20 août 2014

Réponse du Conseil d'Etat

à la question écrite urgente de M. Alberto Velasco : Locaux reconnus amiantés ?

Mesdames et
Messieurs les députés,

En date du 26 juin 2014, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une question écrite urgente qui a la teneur suivante :

Le bâtiment 1-3-5, rue David-Dufour a été reconnu il y a quelques années comme le bâtiment le plus amianté de l'administration cantonale genevoise. Suite à la réponse du Conseil d'Etat à ma question posée le 3 mars 2013, combien d'étages, sur les 10 que compte le bâtiment, ont été désamiantés ? Ou quelle surface en mètres carrés cela représente-t-il ?

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

L'office des bâtiments a mandaté l'expert Alterego Concept SA, lequel a établi une situation au 26 juin 2014 pour l'ensemble du bâtiment David-Dufour 1-3-5.

Des faux-plafonds amiantés sont encore présents dans environ 200 locaux (bureaux, couloirs, salles de conférence, locaux techniques, etc.) représentant une surface d'environ 4 400 m², soit 29% de la surface complète de plafond du bâtiment (15 000 m²). D'une manière générale, les faux-plafonds amiantés sont en bon état. Un contrôle exhaustif a été effectué et les plaques endommagées ont toutes été protégées.

Les travaux de désamiantage se poursuivent à chaque libération de tout ou partie d'un étage et sont planifiés en étroite collaboration avec les utilisateurs du bâtiment.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
François LONGCHAMP